Rapport annuel 2019

Communauté Pays Basque

**Commission Intercommunale pour l’Accessibilité**

****

**Table des matières**

[Le territoire de la Communauté d’Agglomération Pays Basque 4](#_Toc65494072)

[14 communes de plus de 5000 habitants 4](#_Toc65494073)

[27 communes entre 1000 et 5000 habitants 4](#_Toc65494074)

[117 communes de moins de 1000 habitants 4](#_Toc65494075)

[La Commission Intercommunale pour l’Accessibilité 5](#_Toc65494076)

[Son rôle 5](#_Toc65494077)

[Son fonctionnement 5](#_Toc65494078)

[Ses membres 6](#_Toc65494079)

[Ses travaux 2019 8](#_Toc65494080)

[Accompagner le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour 8](#_Toc65494081)

[Poursuivre le recensement des établissements recevant du public 8](#_Toc65494082)

[Poursuivre la sensibilisation du personnel d’accueil 8](#_Toc65494083)

[Ses objectifs 2020 9](#_Toc65494084)

[Les Réseaux Commissions communales – Commission intercommunale (CCA-CIA) 10](#_Toc65494085)

[Le réseau CCA-CIA Élus 10](#_Toc65494086)

[Son fonctionnement 10](#_Toc65494087)

[Ses membres 10](#_Toc65494088)

[Le réseau CCA-CIA Techniciens Voirie 11](#_Toc65494089)

[Son fonctionnement 11](#_Toc65494090)

[Ses membres 11](#_Toc65494091)

[Ses objectifs 11](#_Toc65494092)

[Ses travaux 2019 12](#_Toc65494093)

[Ses objectifs 2020 12](#_Toc65494094)

[Le réseau CCA-CIA Techniciens bâtiment 13](#_Toc65494095)

[Son fonctionnement 13](#_Toc65494096)

[Ses membres 13](#_Toc65494097)

[Ses objectifs 13](#_Toc65494098)

[Ses travaux 2019 14](#_Toc65494099)

[Ses objectifs 2020 14](#_Toc65494100)

[Le réseau CCA-CIA Référents Accessibilité Numérique 15](#_Toc65494101)

[Son fonctionnement 15](#_Toc65494102)

[Ses membres 15](#_Toc65494103)

[Ses objectifs 15](#_Toc65494104)

[Ses travaux 2019 16](#_Toc65494105)

[Ses objectifs 2020 16](#_Toc65494106)

[L’accessibilité sur le territoire 17](#_Toc65494107)

[L’accessibilité numérique 17](#_Toc65494108)

[L’expérimentation 18](#_Toc65494109)

[L’ingénierie au service du territoire 19](#_Toc65494110)

[Fonds de concours accessibilité 19](#_Toc65494111)

[Assistance à Maîtrise d’Ouvrage 19](#_Toc65494112)

[Mutualisation 21](#_Toc65494113)

# ****Le territoire de la Communauté d’Agglomération Pays Basque****

La Communauté d’Agglomération Pays Basque regroupe 158 communes situées sur l’ensemble du Pays Basque.

## 14 communes de plus de 5000 habitants

Anglet ; Bayonne ; Biarritz ; Bidart ; Boucau ; Cambo-les-Bains ; Ciboure ; Hasparren ; Hendaye ; Mouguerre ; Saint-Jean-de-Luz ; Saint-Pée-sur-Nivelle ; Urrugne ; Ustaritz.

## 27 communes entre 1000 et 5000 habitants

Ahetze ; Arbonne ; Arcangues ; Ascain ; Ayherre ; Bardos ; Bassussarry ; Bidache ; Biriatou ; Briscous ; Chéraute ; Espelette ; Guéthary ; Itxassou ; Jatxou ; Lahonce ; Larressore ; Mauléon-Licharre ; Saint-Étienne-de-Baïgorry ; Saint-Jean-Pied-de-Port ; Saint-Palais ;

Saint-Pierre-d'Irube ; Sare ; Souraïde ; Urcuit ; Urt ; Villefranque.

## 117 communes de moins de 1000 habitants

Ahaxe-Alciette-Bascassan ; Aïcirits-Camou-Suhast ; Aincille ; Ainharp ; Ainhice-Mongelos ; Ainhoa ; Alçay-Alçabéhéty-Sunharette ; Aldudes ; Alos-Sibas-Abense ; Amendeuix-Oneix ; Amorots-Succos ; Anhaux ; Arancou ; Arbérats-Sillègue ; Arbouet-Sussaute ; Arhansus ; Armendarits ; Arnéguy ; Aroue-Ithorots-Olhaïby ; Arrast-Larrebieu ; Arraute-Charritte ; Ascarat ; Aussurucq ; Banca ; Barcus ; Béguios ; Béhasque-Lapiste ; Béhorléguy ;

Bergouey-Viellenave ; Berrogain-Laruns ; Beyrie-sur-Joyeuse ; Bidarray ; Bonloc ; Bunus ; Bussunarits-Sarrasquette ; Bustince-Iriberry ; Came ; Camou-Cihigue ; Caro ;

Charritte-de-Bas ; Domezain-Berraute ; Espès-Undurein ; Estérençuby ; Etcharry ; Etchebar ; Gabat ; Gamarthe ; Garindein ; Garris ; Gotein-Libarrenx ; Guiche ; Halsou ; Haux ; Hélette ; Hosta ; Ibarrolle ; Idaux-Mendy ; Iholdy ; Ilharre ; Irissarry ; Irouléguy ; Ispoure ; Isturits ;

Jaxu ; Juxue ; La Bastide-Clairence ; Labets-Biscay ; Lacarre ; Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut ;

Laguinge-Restoue ; Lantabat ; Larceveau-Arros-Cibits ; Larrau ; Larribar-Sorhapuru ; Lasse ;

Lecumberry ; L'Hôpital-Saint-Blaise ; Lichans-Sunhar ; Lichos ; Licq-Athérey ; Lohitzun-Oyhercq ;

Louhossoa ; Luxe-Sumberraute ; Macaye ; Masparraute ; Méharin ; Mendionde ; Menditte ; Mendive ; Moncayolle-Larrory-Mendibieu ; Montory ; Musculdy ; Ordiarp ; Orègue ; Orsanco ; Ossas-Suhare ; Osserain-Rivareyte ; Ossès ; Ostabat-Asme ; Pagolle ; Roquiague ; Sainte-Engrâce ; Saint-Esteben ; Saint-Jean-le-Vieux ; Saint-Just-Ibarre ; Saint-Martin-d'Arberoue ;

Saint-Martin-d'Arrossa ; Saint-Michel ; Sames ; Sauguis-Saint-Étienne ; Suhescun ;

Tardets-Sorholus ; Trois-Villes ; Uhart-Cize ; Uhart-Mixe ; Urepel ; Viodos-Abense-de-Bas.

# ****La Commission Intercommunale pour l’Accessibilité****

## Son rôle

* La commission organise un système de recensement de l’offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
* La commission tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements privé et public, recevant du public, situés sur le territoire intercommunal en cours d’accessibilité et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées ;
* La commission établit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire puis transmis au Préfet ;
* La commission fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l’existant.

## Son fonctionnement

* La Commission Intercommunale pour l’Accessibilité est composée de 26 membres (12 élus – 13 membres d’associations de personnes handicapées et personnes âgées – 1 technicienne).
* La commission se réunit au minimum 3 fois par an.
* La commission s’est dotée d’un groupe de travail composé de 6 élus, 9 membres d’association et 1 technicienne, tous issus de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité.
* La Commission fixe les objectifs du groupe de travail qui rend compte de ses travaux en Commission Intercommunale pour l’Accessibilité.
* La Commission et le groupe de travail sont présidés par Daniel OLÇOMENDY, Conseiller communautaire – délégué Tourisme Nature et Patrimoine. La mission accessibilité en assure l’animation et le suivi administratif.

## Ses membres

**Daniel OLÇOMENDY**

Président CIA et Groupe de travail

**Gilbert DUBLANC**

Élu titulaire Amikuze

**Colette MOUESCA**

Élue titulaire Côte Basque Adour

**Jean-Michel SERRANO**

Élu titulaire Errobi

Membre du Groupe de travail

**Beñat ARRABIT**

Élu titulaire Garazi-Baigorri

**Jean-Michel OLHATS**

Élu titulaire Iholdi-Ostibarre

**Roland DAMESTOY**

Élu titulaire Nive Adour

**Yves PONS**

Élu titulaire Pays de Bidache

Membre du Groupe de travail

**François DAGORRET**

Élu titulaire Pays de Hasparren

**Michel IBARRA**

Élu titulaire Soule-Xiberoa

**Martine ANSAULT-LECUONA**

Élue titulaire Sud Pays Basque

Membre du Groupe de travail

**Claire SARTHOU**

Chargée de mission accessibilité CAPB

**Gabriel BELLEAU**

Élu suppléant Amikuze

**Marie-Ange THEBAUD**

Élue suppléante Côte Basque Adour

**Henri SAINT-JEAN**

Élu suppléant Errobi

**Pierre EYHERABIDE**

Élu Suppléant Garazi-Baigorri

**René ETCHEMENDY**

Élu suppléant Iholdi-Ostibarre

**Christian PAILLAUGUE**

Élu suppléant Nive Adour

**Lucien COHERE**

Élu titulaire Pays de Bidache

**Jean-Pierre LAGOURGUE**

Élu suppléant Pays de Hasparren

Membre du Groupe de travail

**Dominique BOSQ**

Élu suppléant Soule-Xiberoa

**Sandrine ESCARTIN**

Élue suppléante Sud Pays Basque

**Robert HOURCADE**

Élu titulaire Syndicat des Mobilités

Pays Basque Adour

**Paulette MONGABURRU**

Association des Paralysés de France

Handicap moteur

Membre du Groupe de travail

**Henri LAVALLEE**

Association Française contre les Myopathies

Polyhandicap moteur

**Jean BERCHERIE**

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Handicap Cognitif

Membre du Groupe de travail

**Iñaki ҪALDUMBIDE**

Espace de Vie pour les Adultes Handicapés

Handicap Cognitif

Membre du Groupe de travail

**Brigitte BERCKMANS-ESPI**

Handiplage

Handicap Moteur

Membre du Groupe de travail

**Dominique MAGNARD**

Signes Libres

Handicap Auditif

Membre du Groupe de travail

**Nicolas BACHOFFER**

Handisport

Tous types de handicap

**Christian GONZALES**

Élu suppléant Syndicat des Mobilités

Pays Basque Adour

**Gérard LAURENT**

Association des Paralysés de France

Handicap moteur

**François HERVE**

Association Fraternelle des Aveugles

Handicap visuel

Membre du Groupe de travail

**Pascal ANDIAZABAL**

Association Valentin Haüy (AVH)

Handicap Visuel

Membre du Groupe de Travail

**Mayie LEPAROUX**

Génération Mouvements 64

3ème âge

**Ramon ESPI**

Handiplage

Handicap Moteur

Membre du Groupe de travail

**Stéphane MAILLART**

Signes Libres

Handicap Auditif

Membre du Groupe de travail

## Ses travaux 2019

Les membres de la commission se sont réunis à 5 reprises et ceux du groupe de travail à 4 reprises afin de :

### Accompagner le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Au cours de l’année 2019 plusieurs échanges ont eu lieu entre la Commission et le Syndicat des Mobilités. Ces échanges ont permis aux associations d’alerter le syndicat sur les difficultés pour leurs membres de faire remonter les incidents liés à l’utilisation du service TPMR (Transport pour Personne à Mobilité Réduite). C’est ainsi que le Groupe de travail de la commission intercommunale pour l’accessibilité a été saisi par le Syndicat des Mobilités afin dans un premier temps de :

1. Établir une fiche de réclamation
2. Aider les membres de leurs associations à remplir le document
3. Envoyer le document à la mission accessibilité qui fait le relais auprès du Syndicat.

Une fois la fiche validée par l’ensemble des parties, une première réunion de bilan a été organisée après une période de test de 4 mois.

### Poursuivre le recensement des établissements recevant du public

Le recensement des établissements recevant du public c’est poursuivi au cours du premier trimestre 2019. Pour rappel ce recensement concerne les bâtiments publics des communes hormis Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau. Il consiste en une géolocalisation du bâtiment complétée par une fiche type retraçant le type de bâtiment, la catégorie, l’agenda d’accessibilité programmée ou l’attestation d’accessibilité.

Toutes les communes dont les bâtiments ont été recensés ont reçu en livrables : un tableau récapitulant la donnée relevée et une cartographie indiquant l’emplacement des établissements sur la commune.

### Poursuivre la sensibilisation du personnel d’accueil

De nouvelles sessions de sensibilisation des personnels d’accueil ont été organisées en janvier, février et novembre 2019. C’est une soixante d’agents communaux qui ont suivi cette sensibilisation.

Pour rappel, les sessions de sensibilisation sont réalisées grâce à la participation bénévole des associations : APF France Handicap – Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés - Espace de Vie pour Personnes Handicapées -– Fraternelle des Aveugles – Handiplage – Signes Libres - Valentin Haüy.

## Ses objectifs 2020

La commission et son groupe de travail se fixent pour objectifs 2020 d’accompagner :

* La poursuite de la démarche du recensement des ERP accessibles ou en cours d’accessibilité et de l’offre de logements.
* L’expérimentation LIFI menée avec le CEREMA (Centre d’Etudes et d’expertise sur les Risques, l’Environnement, la Mobilité et l’Aménagement).
* La poursuite de la mise en accessibilité des réseaux de transport en commun de l’Agglomération.
* La poursuite des sensibilisations à l’accueil des personnes handicapées.

# Les Réseaux Commissions communales – Commission intercommunale (CCA-CIA)

## Le réseau CCA-CIA Élus

### Son fonctionnement

Le réseau des Élus est présidé par Daniel OLÇOMENDY. Le suivi administratif du réseau assuré par la mission accessibilité de l’Agglomération. Les Élus fixent les objectifs des réseaux techniciens. Le réseau Élus se réunit au gré des sujets abordés.

En 2019 les élus se sont réunis à 5 reprises.

### Ses membres

**Joëlle TURCAT**

Mairie Anglet

**Jérôme AGUERRE**

Mairie Bayonne

**Florence POEYSAN**

Mairie Bidart

**Brigitte PRADIER**

Mairie Biarritz

**Louis DARRIBEROUGE**

Mairie Boucau

**Henri SAINT-JEAN**

Mairie Cambo-les-Bains

**Henri ANIDO**

Mairie Ciboure

**Beñat INCHAUSPE**

Mairie Hasparren

**Martine ANSAULT-LECUONA**

Mairie Hendaye

**Christian PAILLAUGUE**

Mairie Mouguerre

**Stéphane ALVAREZ**

Mairie Saint-Jean-de-Luz

**Xavier BOHN**

Mairie Saint-Pée-sur-Nivelle

**Martin TELLECHEA**

Mairie Urrugne

**Jean-Michel SERRANO**

Mairie Ustaritz

## Le réseau CCA-CIA Techniciens Voirie

### Son fonctionnement

Le réseau est animé par la mission accessibilité. Il se réunit un mois sur deux. Les techniciens travaillent selon les objectifs fixés par les Élus. Pour faciliter les échanges entre membres du réseau, une plateforme informatique a été mise en place permettant aux techniciens de partager des fichiers, comptes-rendus, conversations.

### Ses membres

**Franck ETAVE**

Mairie Anglet

**Gilles DELHAIE**

Mairie Bayonne

**Franck DRUESNES**

Mairie Biarritz

**Stéphane PODEUR**

Mairie Bidart

**Christophe LYON**

Mairie Boucau

**Jérôme ESCUTARY**

Mairie Cambo-les-Bains

**Vincent URANGA**

Mairie Ciboure

**Sophie SALLABERRY**

Mairie Hasparren

**Christophe CALVO**

Mairie Hendaye

**Anne PORCELLINI**

Mairie Mouguerre

**Jean-Marc DELPECH**

Mairie Saint-Jean-de-Luz

**Patrick ELIZALDE**

Mairie Saint-Pée-sur-Nivelle

**Patrick LATRON**

Mairie Urrugne

**Maxime DIRIBARNE**

Mairie Ustaritz

### Ses objectifs

Les Élus ont fixé pour objectifs au réseau de travailler sur :

* La mise en place d’un référentiel commun de mise en œuvre des quais bus.
* L’aménagement des cimetières
* La détectabilité des passages piétons

### Ses travaux 2019

Les techniciens se sont réunis à 6 reprises. Les travaux menés ont permis l’élaboration d’un référentiel technique d’aménagement des quais bus. Ce document a été établi en collaboration avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour. Il est mis à disposition de l’ensemble des membres du réseau sur la plateforme d’échanges.

### Ses objectifs 2020

A la demande des Élus du réseau, les techniciens du réseau voirie travailleront en 2020 sur les sujets suivants :

* Aménagement des cimetières
* Détectabilité des passages piétons.

## Le réseau CCA-CIA Techniciens bâtiment

### Son fonctionnement

Le réseau est animé par la mission accessibilité. Il se réunit un mois sur deux. Les techniciens travaillent selon les objectifs fixés par les Élus. Pour faciliter les échanges entre membres du réseau, une plateforme informatique a été mise en place permettant aux techniciens de partager des fichiers, comptes-rendus, conversations.

### Ses membres

**Pierre BRUNEAUX**

Mairie Anglet

**Philippe DUMONT**

Mairie Bayonne

**Stéphane PODEUR**

Mairie Bidart

**Franck DRUESNES**

Mairie Biarritz

**Christophe LYON**

Mairie Boucau

**Gilles MEDEVIELLE**

Mairie Cambo-les-Bains

**Alain PLAINO**

Mairie Ciboure

**Sophie SALLABERRY**

Mairie Hasparren

**Yves DARRIEUMERLOU**

Mairie Hendaye

**Anne PORCELLINI**

Mairie Mouguerre

**Stéphane LERCHUNDI**

Mairie Saint-Jean-de-Luz

**Patrick ELIZALDE**

Mairie Saint-Pée-sur-Nivelle

**Pantxo SUSPERREGUI**

Mairie Urrugne

**Denis TREPOUT**

Mairie Ustaritz

### Ses objectifs

Les Élus ont fixé pour objectif au réseau de travailler sur :

* La mise en place d’un référentiel commun de produits spécifiques accessibilité

### Ses travaux 2019

Les techniciens se sont réunis à 4 reprises. Après échanges entre les différents membres, le réseau a décidé que le référentiel commun traiterait des thématiques suivantes :

* Boucle magnétique
* Contraste visuel
* Guidage (y compris guidage sonore)
* Information public
* Portes
* Sanitaire
* Signalétique
* Ainsi que du Label Tourisme et Handicap

Une visite terrain a été organisée à la Salle de Spectacle de Quintaou située sur la Commune d’Anglet avec pour intérêts la boucle magnétique et le guidage sonore.

Un référentiel technique est en cours d’élaboration.

### Ses objectifs 2020

A la demande des Élus du réseau, les techniciens du réseau bâtiment travailleront en 2020 sur le sujet suivant :

* Référentiel technique d’aménagement des bâtiments

## Le réseau CCA-CIA Référents Accessibilité Numérique

### Son fonctionnement

Ce réseau a été créé en 2019 à la demande des Élus. Le réseau est animé par la mission accessibilité. Les techniciens travaillent selon les objectifs fixés par les Élus. Pour faciliter les échanges entre membres du réseau, une plateforme informatique a été mise en place permettant aux techniciens de partager des fichiers, comptes-rendus, conversations.

### Ses membres

**Christophe HARNIE**

Mairie Anglet

**Laurie DUMORA**

**François LABARDE**

Mairie Bayonne

**Laëtitia FELIS**

**Karl CONREUX**

Mairie Bidart

**Franck DRUESNES**

**Bertrand SAUVAGNAC**

Mairie Biarritz

**Laëtitia LE LIBOUX**

Mairie Boucau

**Nicolas LE BARS**

Mairie Cambo-les-Bains

**Marie-Clémence SURZUR**

Mairie Ciboure

**Karine LEON**

Mairie Hasparren

**Béatrice LAFFARGUE**

**Philippe PIQUEREY**

Mairie Hendaye

**Chrystel MARTY-TUSSEAU**

**Jean-Noël LACROIX**

Mairie Saint-Jean-de-Luz

**Anaïs CAMOU**

Mairie Saint-Pée-sur-Nivelle

**Damien BOYER**

Mairie Urrugne

**Jean-Michel URRUTIA**

Mairie Ustaritz

### Ses objectifs

Les Élus ont fixé pour objectif au réseau de travailler sur :

* La mise en place de la mutualisation de moyens

### Ses travaux 2019

Les techniciens se sont réunis à 3 reprises. Ces rencontres ont permis de structurer le réseau techniciens. Les premières mesures engagées ont concerné la formation des agents. Deux thématiques ont été abordées :

* La formation pour les référentes accessibilité numérique : 16 agents ont suivi cette formation sur 3 jours. A l’issue de la session de formation chaque collectivité a pu nommer un référente accessibilité numérique conformément à la loi.
* La formation sur les « Documents et contenus web accessibles » : sur 17 agents ont suivi cette formation sur 2 jours. Cette formation a pour but de permettre aux agents de rédiger des documents et contenus web accessibles.

 Grâce à la mutualisation, ces formations se sont déroulées sur le territoire pays-basque limitant ainsi les frais pour chaque collectivité.

### Ses objectifs 2020

A la demande des Élus du réseau, les techniciens du réseau référents accessibilité numérique travailleront en 2020 sur les sujets suivants :

* Organisation des formations auditeurs
* Réalisation des schémas pluriannuel d’accessibilité numérique
* Création d’un banque de données regroupant des documents types accessibles

# L’accessibilité sur le territoire

## L’accessibilité numérique

Conscients des enjeux, les Élus de l’Agglomération ont souhaité que le nouveau site internet de l’Agglomération soit exemplaire en matière d’accessibilité numérique. C’est pourquoi ils ont fixé comme objectifs d’obtenir :

1. La conformité du site au Référentiel Général d’Amélioration de l’Accessibilité
2. Le label E-Accessible.

Pour permettre d’atteindre ces objectifs, l’Agglomération s’est attaché les services d’une société spécialisée dans le RGAA. Cette société a eu pour rôle d’accompagner le prestataire de service dans la réalisation du site et d’établir l’attestation de conformité. Au regard des audits passés dans le cadre du Label E-accessible, la société AccesFirst a établi le 18 octobre 2019 l’attestation de conformité du site au RGAA de niveau AA.

Dans le cadre du label E-Accessible, l’Agglomération a répondu à un appel à candidatures émis par les services de l’Etat. Après un audit du site réalisé par une société mandatée par les services de l’Etat, le site de l’Agglomération a obtenu le label E-accessible de niveau 5.

La Communauté d’Agglomération est la première Agglomération de France à obtenir le label de niveau 5.

L’Agglomération a été sollicitée pour partager son expérience de labélisation au cours d’un évènement organisé par le Direction Interministérielle du Numérique le 29 novembre 2019. C’est ainsi que Monsieur Daniel OLÇOMENDY a participé à une table ronde sur le sujet au côté de représentants des services de l’Etat.

## L’expérimentation

L’Agglomération mène une politique volontariste en faveur du développement économique, de l’innovation et de la recherche. Elle intègre cette politique d’innovation dans toutes ses initiatives avec l’objectif de générer de la qualité de service au bénéfice de tous. Volonté qui se traduit pleinement au travers de la notion de conception universelle, déclinée notamment au travers du champ de l’accessibilité.

Le LIFI (Light Fidelity) est une technologie en plein développement, permettant d’envoyer et d’échanger de l’information entre un émetteur et un récepteur par signal lumineux. Parce qu’elle s’appuie avant tout sur la technologie LED (une lumière économique et durable, tendant à devenir le standard d’éclairage à venir des villes) la technologie LIFI peut constituer à très court terme une « brique » incontournable dans la construction de la ville connectée.

Encore émergente, la technologie LIFI laisse entrevoir de nombreuses opportunités, en particulier vis-à-vis de l’accessibilité : capable de diffuser tous les formats de supports médias (vidéo, audio, écrits…), elle permet de n’exclure aucun destinataire, quel que soit son niveau d’aptitude ou de déficience. Il devient alors possible de proposer des services adaptés, personnalisables, dans l’esprit d’une démarche de conception universelle.

L’année 2019 a été consacrée à la phase étude et mise en place méthodologie du projet. Tout d’abord les équipes ont travaillé aux choix des équipements à tester. Ainsi au regard de l’évolution de la technologie, l’Agglomération a fait le choix d’expérimenter deux systèmes :

* Le système LIFI TAG permettant de tester la connexion à internet (système plus rapide et plus sécuritaire que le wifi)
* Le système QR LIGHT permettant de diffuser différents supports de médias (audio, vidéo, écrits…) dans le but de guider et informer les usagers.

Les dispositifs choisis seront déployés dans le bâtiment de la Maison de la Communauté d’Urrugne qui accueille régulièrement les associations de personnes handicapées et divers usagers.

En 2020 le projet rentrera dans sa phase test « terrain ».

## L’ingénierie au service du territoire

Fidèle à ses valeurs de partage et solidarité, l’Agglomération a poursuivi ses efforts pour répondre aux attentes des usagers et de ses communes membres.

### Fonds de concours accessibilité

L’Agglomération a mis en place un fond de concours accessibilité permettant de financer les études et travaux de mise aux normes du territoire. C’est la mission accessibilité qui donne un avis technique en amont du dossier pour juger de son éligibilité au fond de concours et en aval pour le déblocage des fonds.

Par solidarité territoriale, ce sont toutes les communes de moins de 5000 habitants qui bénéficient du fonds selon la répartition suivante :

De 0 à 1000 habitants = 15 000 € par commune pour 3 ans

De 1000 à 5000 habitants = 8 000 € par commune pour 3 ans.

117 communes de moins de 1000 habitants et 27 communes de moins de 5000 habitants sont concernés (voir détail dans **Le territoire de la Communauté d’Agglomération Pays Basque**).

Le fonds est doté d’un budget de 1 971 000 €.

Depuis l’approbation du règlement d’intervention par le conseil communautaire le 28 septembre 2019, la mission accessibilité a été sollicitée pour émettre un avis technique sur 34 dossiers.

### Assistance à Maîtrise d’Ouvrage

Un service d’ingénierie au service des communes et des services de l’Agglomération a été mise en place depuis 2017. La mission accessibilité assure une assistance dans les domaines de la voirie, du transport, du bâtiment et du numérique. Elle intervient sur demande des communes ou services.

En 2019 les communes de moins de 5000 habitants suivantes ont fait appel au service de la mission accessibilité pour les aider dans la conduite de leurs projets en matière d’accessibilité soit 43 communes :

* Communes situées sur le pôle Amikuze : Amorots-Succos ; Aroue-Ithorots-Olhaïby ; Béhasque-Lapiste ; Etcharry ; Ilharre ; Méharin ; Saint-Palais.
* Communes située sur le pôle Errobi : Jatxou ; Souraïde.
* Communes situées sur le pôle Garazi-Baigorri : Ahaxe-Alciette-Bascassan ; Ainhice-Mongelos ; Anhaux ; Béhorleguy ; Çaro ; Gamarthe ; Jaxu ; Lasse ; Saint-Jean-Pied-de-Port.
* Communes situées sur le pôle Iholdi-Oztibarre : Juxue ; Larceveau-Amorots-Cibits ; Ostabat-Asme.
* Communes situées sur le pôle Nive Adour : Villefranque.
* Communes situées sur le Pôle Pays de Bidache : Came ; Guiche ; Sames.
* Communes situées sur le pôle Pays de Hasparren : Ayherre ; Isturitz ; Macaye ; Mendionde.
* Communes situées sur le pôle Soule Xiberoa : Alos ; Barcus ; Camou-Cihigue ; Mauléon ; Moncayolle ; Musculdy ; Ossas-Suhare ; Roquiague ; Tardets.
* Communes situées sur le pôle Sud Pays Basque : Ahetze ; Ainhoa ; Arbonne ; Ascain ; Biriatou ; Guéthary.

Outre le service individualisé, la mission accessibilité assure également des réunions territoriales par pôles. Ainsi en 2019 des réunions ont eu lieu sur le pôle Iholdy-Ostibarre ; Errobi ; Nive-Adour.

Enfin la mission accessibilité accompagne la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux dans les projets suivants :

* Banque alimentaire Bayonne
* Maison France Services Bayonne
* Maison Eyartzia Bardos
* Maison de Santé Mauléon
* Atelier de l’Espadrille Mauléon
* Ostavals à Ostabat-Asme
* La poursuite des Agendas d’accessibilité programmée des pôles Amikuze, Côte Basque Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Pays de Hasparren, Soule-Xiberoa.

Des défis majeurs attendent le territoire notamment pour diffuser de la donnée accessibilité et rendre accessible à tous l’accessibilité numérique (site internet, applications mobile, etc…) c’est pourquoi l’Agglomération a décidé de structurer la mission accessibilité avec l’arrivée de Claudine CELHAIGUIBEL en tant que Chargée de mission Donnée et Accessibilité Numérique. Ainsi les élus entendent donner les moyens à la Mission accessibilité de poursuivre son assistance au plus proche des collectivités du territoire.

### Mutualisation

L’Agglomération, dès sa création, a porté les valeurs du partage. C’est dans ce cadre que s’inscrit la politique d’accessibilité de l’Agglomération par un partage des connaissances et des moyens.

**Mutualisation des connaissances**

La mission accessibilité assure pour le compte de l’ensemble des communes du territoire :

* **Une veille réglementaire**

Lorsque nécessaire, les évolutions réglementaires sont partagées à l’échelle des communes soit :

* + Par des réunions territoriales. Ainsi sur la période 2018-2019 ce sont plus de 30 réunions qui se sont déroulées dans tous les pôles territoriaux (hormis Côte Basque Adour et Sud Pays Basque) sur les volets réglementaires tels que la mise en œuvre des Ad’AP ;
	+ Par des réunions réseaux CCA-CIA qui regroupe les 14 communes de plus de 5000 habitants (voir page 12 du rapport).
* **Une veille technique**

Les évolutions réglementaires entrainent bien souvent des besoins techniques spécifiques. L’accompagnement aux communes se traduit par :

* + La conception et la diffusion de fiches techniques facilitant la réalisation des travaux (ex : fiche sur les WC PMR) ;
	+ La conception et réalisation de référentiels techniques par les réseaux CCA-CIA au service du territoire (ex : référentiel sur l’aménagement d’un arrêt de transport en commun) ;
	+ La recherche de partenaires, matériaux et matériels (ex : modèles boucle magnétique d’accueil) ;
	+ La mise en relation entre communes pour partage d’un même dispositif ;
	+ Etc.

**Mutualisation des moyens**

La mission accessibilité veille à la rationalisation de la mise en accessibilité du territoire. C’est pourquoi chaque fois que possible elle se mobilise pour proposer, étudier, organiser, coordonner une mutualisation de moyens bénéfique dans l’intérêt des communes.

Exemple : mutualisation des formations accessibilité numérique (voir page18 du rapport).

Pour 2020, la mission étudie des solutions mutualisables pour mettre en œuvre :

* Une solution d’accueil physique et téléphonique des personnes sourdes et malentendantes ;
* Une solution pour la réalisation du schéma pluriannuel d’accessibilité numérique.